



Mon patron a t'il de droit de refuser des congés

Par **Celia9721**, le 17/11/2011 à 19:06

Bonjour,

Je suis en CDI dans une entreprise, je suis comptable et je souhaite prendre 15 jours de congés en décembre. Mon patron a t'il le droit de me les refuser sachant d'une part, qu'il me reste 11 jours sur la période précédente et que je suis prête à faire des heures sup pour récupérer les 4 jours manquants, et d'autre part, sachant que je n'ai pris aucun congé durant les grandes vacances, je suis ponctuelle depuis 1 an et qu'il a rien de grave à reprocher à mon travail?

Merci de me répondre;

A très vite!!

Par **janus2fr**, le 17/11/2011 à 19:24

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide des dates de congé, il peut donc refuser celles que vous demandez.

En revanche, comment se fait t-il que vous n'avez pas pris de congés pendant la période d'été, vous auriez du avoir droit à 4 semaines consécutives (pouvant être réduites à 2 par accord commun).

Par **Celia9721**, le 17/11/2011 à 19:32

Bonjour,

Merci pour votre réponse. J'ai 1 an d'ancienneté et pour des raisons de santé, j'avais pris des congés anticipés au début du contrat.